

**CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE LA RÉUNION**  
**Procès-verbal de la séance du Vendredi 5 juin 2015 – 13 h 30**

*Nbre membres convoqués : 29 (avec voix délibérative : 28)*

*Nbre de membres présents ou représentés ayant voix délibérative en début de séance : 22*

Sont présents ou représentés, Mmes et MM.		Sont absents ou excusés, Mmes et MM.	
1	AMOURDOM MARIAYE Catherine	1	ADAME Brigitte
2	ANDRE Michèle, <i>présidente du CE</i>	2	GRAS Rudy, suppléant de M. DALEAU Xavier
3	BIALECKI David, représenté par Mme ANDRE	3	HERVE Daniel
4	BLANCHET Pascale	4	HOARAU Olivier
5	BOURMAUD Chloé	5	POULAIN-SYLLA Soamihanta
6	BREVART Clément	6	SALLES Jean-François
7	CHABRIAT Jean-Pierre, représenté par Mme ANDRE	7	VIDOT Huguette
8	CORRE Céline, représentée par Mme AMOURDOM		
9	DALEAU Xavier		
10	DELEAU Dominique		
11	FLOCHON Etienne		
12	HARGUINDEGUY Brigitte		
13	JAUZE Jean-Michel, représenté par M. BREVART		
14	LAW-ASSING Jean-Marc		
15	LEROYER Pierre, représenté par M. SIMON		
16	LODEHO CATHERINE Danielle		
17	MUSSARD Emmanuelle		
18	NICOLAS Didier, représenté par Mme LODEHO		
19	PAYET Suzette		
20	ROLLAND Yvon		
21	SIMON Jean		
22	WILLIAMS-WANQUET Eileen		
<p><u>Assistent avec voix consultative :</u></p> <p>TUPIN Frédéric, directeur de l'ESPE DUMONTEIL Julie, directrice adjointe - ESPE PELLETIER Liliane, directrice adjointe - ESPE NISSARE Zoulekha, responsable administrative – ESPE</p> <p><u>Invitée :</u></p> <p>BALCOU-DEBUSSCHE Maryvette - ESPE</p>		<p>M. le Recteur de l'académie de La Réunion. M. le Président de l'université</p>	

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils d'école des 3 et 30 avril 2015
2. Calendriers pédagogiques 2015-2016
3. Règlements des études et modalités de contrôle de connaissances 2015-2016
4. Dialogue de gestion et COM
5. Campagne d'aménagement de service pour les enseignants doctorants 2015-2016
6. Campagne de recensement des fonctions éligibles à la PCA ou la PRP 2015-2016
7. Parcours MEEF en fonction continue
8. Journées économie sociale et solidaire - ESS (5 et 12 novembre 2015)
9. Journée de la laïcité et du vivre ensemble (9 décembre 2015)
10. Partenariat ESPE/école d'ergothérapie
11. Convention ESPE/ESENER/Académie
12. Désignation d'un membre pour siéger au conseil scientifique de l'IREM.

## **1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 3 ET 30 AVRIL 2015**

### **Procès-verbal du conseil d'école du 3 avril 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix.

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des votants.**

### **Procès-verbal du conseil d'école du 30 avril 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix.

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des votants.**

## **2 – CALENDRIERS PEDAGOGIQUES 2015-2016**

Les trois calendriers universitaires : formation initiale, formation continue et diplômes universitaires, sont présentés aux membres du conseil (annexes 2.1, 2.2 et 2.3).

S'agissant de la formation initiale : la durée du semestre 2 a été augmentée. L'arrêt des notes aura lieu un peu plus tôt pour permettre de dégager un peu plus de temps pour la préparation de la soutenance de mémoire. Ce calendrier sera adapté en fonction des dates des concours 2016.

Sur demande du coordonnateur CPE, la date limite de retour des notes de la session 1 du semestre 2 est repoussée de deux semaines, compte tenu de sa proximité avec le calendrier du concours CPE 2016.

S'agissant de la formation continue universitaire (trois parcours), les contraintes étant différentes, le calendrier démarre plus tard.

S'agissant des diplômes universitaires, le calendrier est spécifique. Il n'y a pas notamment de session 2 et de rattrapage, ce qui permet de reculer la date de fin des enseignements.

Les calendriers pédagogiques 2015-2016 sont soumis au vote.

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Avec la modification demandée sur le calendrier de la formation initiale, les calendriers pédagogiques 2015-2016 sont approuvés à l'unanimité des votants.**

### **3 – REGLEMENTS DES ETUDES ET MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES 2015-2016**

Les trois règlements des études et modalités de contrôle de connaissances 2015-2016, formation initiale, formation continue et diplômes universitaires, sont présentés et explicités aux membres du conseil (annexes 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3).

Les règlements et MCC sont soumis au vote.

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Les règlements des études et modalités de contrôle de connaissances 2015-2016 sont approuvés à l'unanimité des votants.**

### **4 – DIALOGUE DE GESTION ET CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM)**

Les éléments constitutifs du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'ESPE pour 2015-2016 sont présentés à l'aide d'un diaporama.

Quels éléments chiffrés attestent de la progression de l'ESPE de La Réunion. En 2014-2015, l'ESPE a accueilli 1 475 usagers (évolution des effectifs sur les deux premières années universitaires : + 9 % pour la formation initiale et + 20% pour la formation continue). Concernant les charges d'enseignement dans le cadre de l'accréditation 2015-2019, le coût total net HETD de la formation initiale portée par l'université (y compris le DU) est de 17 333 HETD. L'Académie contribue également, via l'apport pédagogique des PFA, à hauteur de 714 HETD, se répartissant entre les masters MEEF et les DU et également, de façon significative, via les mises à disposition (MAD) équivalent à 13,33 postes ETP.

En 2014, le taux d'exécution du budget a été de 128 %. Les moyens obtenus étaient donc

insuffisants. Le dépassement concernait principalement le nombre d'heures complémentaires (2 000 heures été attribuées, 4 300 heures estimées et consommées).

Le budget initial 2015 s'élève à 343 744 €. A ce jour, le taux d'exécution est de 22 %, étant donné que la masse salariale n'est pas encore prise en compte (à cette date, le taux d'engagement en fonctionnement est de 58%).

Les projets envisagés par l'ESPE sont les suivants :

- Installation d'une station météo : 3 200€
- Rénovation terrain et matériels EPS: chiffrage en cours
- Aménagement bureaux : 10 000€
- Laboratoire de langues : 90 000€ (financement demandé à La Région)
- International : déplacement des étudiants (stages)
- Acquisition d'un appareil de visioconférence Nord/Sud
- Acquisition de tablettes: 30 par an jusqu'en 2017 soit 15 000€ par an + chariots chargeurs (5 000€ l'unité).
  
- Un volume de 576 heures pour la formation, réparti comme suit :
  - . Renforcement souhaité de l'encadrement des étudiants dans le cadre de leur initiation à la recherche en M1 et M2 (2 HETD par étudiant ; pour 206 étudiants des M2 mention "2<sup>nd</sup> degré") : 412 HETD
  - . Formation de formateurs : personnels de l'ESPE et de l'EN (alternance intégrative dont analyse de pratique) : *a minima* 50 HETD par année
- Formation des formateurs au numérique : 30 HETD
- Journées interdisciplinaires hors maquettes : 84 HETD

Pour ce qui concerne la structure des emplois, les moyens de l'ESPE sont maintenus, tout en augmentant la part d'enseignants-chercheurs et en les diversifiant. Les mises à disposition du rectorat en direction de l'ESPE s'élèvent à 13,33 ETP. Concernant les emplois BIATSS, la transformation d'un poste d'AENES de catégorie A en un poste de catégorie B est demandée. Le maintien du poste de scolarité dans le Sud à hauteur de 0,5 ETP est envisagé, en service partagé avec le SUAC (0,5 ETP) avec modulation de service pour répondre aux pics d'activité. Une réorganisation administrative sera effectuée pour répondre, au mieux, aux attentes des missions de l'ESPE, dans le cadre de son nouveau contrat avec le ministère.

Ce COM fait actuellement l'objet de négociations. Il est présenté à titre informatif et, à ce stade d'élaboration, ne requiert pas de vote du conseil.

## **5 – CAMPAGNE D'AMENAGEMENT DE SERVICE POUR LES ENSEIGNANTS DOCTORANTS 2015-2016**

Une information détaillée est donnée à propos du dispositif permettant aux enseignants-doctorants de demander un allègement de service pour préparer leur thèse. Les décharges seront attribuées selon des critères votés en conseil académique restreint. L'ESPE, qui compte actuellement 5 enseignants-doctorants, n'a pas bénéficié de décharge en 2014-2015. L'année prochaine, l'ESPE espère obtenir un support.

Les demandes de décharge de service pour thèse seront examinées par le conseil d'école restreint et l'unité de recherche concernée qui donneront un avis sur les candidatures, avant leur transmission à l'université.

## 6 – CAMPAGNE DE RECENSEMENT DES FONCTIONS ELIGIBLES A LA PCA OU LA PRP 2015-2016

Les tableaux ci-après présentent, dans leur deuxième colonne, le recensement des besoins.

Fonction / PCA	Rappel 2014/2015	Souhaits 2015/2016	
Directeur adjoint 1 <sup>er</sup> degré	96	96	
Directeur adjoint 2 <sup>nd</sup> degré	96	96	
Chargé de mission site du Tampon	24	24	
Chargé de mission numérique et C2i2e	18	18	
Chargé de mission international		12	
Chargé de mission arts et cultures		24	
	234	270	+36

Parcours / PRP	Rappel 2014/2015	Souhaits 2015/2016	
PE		36	
CPE	12	12	
Lettres	12	12	
PLP Lettres histoire		12	
Anglais	12	12	
Allemand	12	12	
Espagnol	12	12	
Histoire-géographie	12	12	
Mathématiques	12	12	
PLP Maths sciences		12	
EPS	12	12	
Recherche	12	12	
Coordinateur PE nord	48	48	
Coordinateur PE sud	24	24	
Coordinateur 2 <sup>nd</sup> degré	24	48	
	204	288	+84

Le total des PCA et des PRP 2015-2016 devant cependant respecter l'enveloppe de l'année précédente, la répartition suivante est proposée (Elle sera revue de façon marginale en cas de nécessité avant passage devant les conseils centraux.) :

Fonction/ PCA	2015-2016 PCA demandées :
Directeur adjoint 1 <sup>er</sup> degré	96
Directeur adjoint 2 <sup>nd</sup> degré	84
Chargé de mission site du Tampon	24
Chargé de mission numérique et C2i2e	18
Chargé de mission international	0
Chargé de mission arts et cultures	12
	234

Fonction / PRP	2015-2016 PRP demandées :
Parcours :	
PE	0
CPE	12
Lettres	12
PLP Lettres histoire	0
Anglais	12
Allemand	12
Espagnol	12
Histoire-géographie	12
Mathématiques	12
PLP Maths sciences	0
EPS	12
Recherche	12
Coordinateur PE nord	24
Coordinateur PE sud	24
Coordinateur 2 <sup>nd</sup> degré	48
	204

Nombre de votants ..... 22  
 Résultats du vote Pour..... 22  
 Contre..... 0  
 Abstentions 0

**La répartition des PCA et PRP 2015-2016 est approuvée à l'unanimité des votants.**

## 7 – PARCOURS MEEF EN FORMATION CONTINUE

Les maquettes ont été présentées et discutées en conseil d'école du 3 avril 2015. Il s'agit ici d'un complément d'information concernant la tarification des trois parcours qui seront ouverts à la rentrée 2015 : cadres de l'éducation nationale (CEN), formation de formateurs (FdeF), accompagnement et interventions auprès des publics à besoins particuliers (AIBEP) (Cf annexe 7).

Volumes horaires et TARIFS SUFP	M1 FC universitaire		M2 FC universitaire		Module Spécial pour public FC académique	
	CEN	199h	1950 € 3400 €	165h	2350 € 3800 €	2 x 25 50h
F de F	175h	2350 € 4400 €	150h	2650 € 4400 €		
AIBEP	239h	2310 € 3465 €			2 x 25 50h	300 € 450 €

*NB : le premier tarif est le tarif individuel payant, le second est le tarif pris en charge par l'employeur.*

Ces tarifs sont soumis au vote du conseil.

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Les tarifs du master MEEF de la formation continue universitaire 2015-2016 sont approuvés à l'unanimité des votants.**

## **8 – JOURNEES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - 5 ET 12 NOVEMBRE 2015**

Deux journées ESPER (Economie Solidaire Partenaire de l'Ecole de la République), s'adressant au public M1, se dérouleront sur le site de Bellepierre, le 5 novembre pour les parcours 1<sup>er</sup> degré et le 12 novembre pour les parcours 2<sup>nd</sup> degré et CPE.

Afin d'améliorer le déroulement de ces journées et au regard du bilan de l'édition précédente, il est prévu davantage de souplesse dans leur organisation. La communication sera améliorée et les contenus proposés seront davantage adaptés aux besoins de formation des étudiants.

Des conférences inaugurales et de clôture de chaque journée seront mises en place et des ateliers sur de grandes thématiques seront proposés, avec la participation d'organismes partenaires.

## **9 – JOURNEE DE LA LAÏCITE ET DU VIVRE ENSEMBLE - 9 DECEMBRE 2015**

Dans le cadre de ses missions, le COSP a mis en place une commission thématique sur l'éducation populaire, dont le référent est M. Thierry VOLCK, vice-président de la Ligue de l'Enseignement, chargé du secteur éducation. Cette commission, composée notamment du directeur des CEMEA-Réunion et correspondant du CAPE pour la Région Réunion, s'est réunie le 29 avril 2015 afin de concevoir l'organisation, avec l'ESPE, d'une journée de la laïcité qui s'adressera aux lauréats des concours d'enseignement et de CPE, journée programmée à la date anniversaire du vote de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat.

Des ateliers de production seront organisés par demi-journées, sur les thèmes complémentaires laïcité et vivre ensemble.

## **10 – PARTENARIAT ESPE / ECOLE D'ERGOTHERAPIE**

Ce projet de partenariat 2015-2016 est présenté par Mme BALCOU-DEBUSSCHE. Il porte sur l'éducation thérapeutique des patients malades chroniques. Il s'agit de dispenser 40 heures de formation initiale en direction d'une vingtaine d'étudiants par promotion, inscrits en troisième année de formation à l'école d'ergothérapie de La Réunion.

L'engagement de l'ESPE portera sur la mise à disposition de formateurs, l'ingénierie et le dispositif de validation de la formation. L'ESPE délivrera une attestation de formation aux étudiants ayant validé le module. L'école d'ergothérapie versera à l'ESPE une contrepartie financière. Des négociations sont en cours à ce propos.

Le projet de partenariat est soumis à l'avis du conseil d'école.

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Le conseil d'école émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le partenariat entre l'ESPE et l'école d'ergothérapie.**

## 11 – CONVENTION ESPE / ESENER / ACADEMIE

Les étudiants intégrés dans le parcours cadres de l'éducation nationale, en M1, peuvent préparer également des concours de personnels d'encadrement.

Une partie de leur formation statutaire se passe sur le site de l'ESENER (Ecole supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche) à Poitiers.

Une convention tripartite ESPE/Rectorat/ESENER est en cours de finalisation. Elle concerne la prise en charge dans l'académie de deux regroupements initialement prévus à l'ESENER de Poitiers, qui seraient intégrés à des UE de formation du Master 2. Il reste à faire coïncider les emplois du temps du Master ESPE et de la formation ESENER.

## 12 – DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IREM

Les statuts de l'IREM de La Réunion prévoient, en son article 5, la composition de son conseil scientifique. Un de ses membres doit être proposé par le conseil d'école de l'ESPE.

M. Clément BREVART, directeur académique du Réseau Canopé, membre du conseil d'école de l'ESPE (et agrégé de mathématiques), se porte candidat.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont enregistrés :

Nombre de votants	.....	22
Résultats du vote	Pour.....	22
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**M. Clément BREVART est élu, à l'unanimité des votants, membre du conseil scientifique de l'IREM de La Réunion.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

La secrétaire de séance,

Gisèle LEMERCIER

Le directeur de l'ESPE,

Frédéric TUPIN

La présidente du conseil d'école

Michèle ANDRE